



AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Avis de recrutement sans concours d'un adjoint administratif des administrations de l'Etat au titre de l'année 2026

Voies navigables de France organise un recrutement sans concours d'un adjoint administratif dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au titre de l'année 2026.

I. – Conditions d'inscription

Tous les candidats souhaitant s'inscrire doivent remplir les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française, ou être ressortissant de l'Union Européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco,
- jouir de ses droits civiques en France pour les ressortissants français et dans l'État dont ils sont originaires pour les autres ressortissants communautaires,
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires (bulletin n°2 pour les ressortissants français),
- être en situation régulière au regard du code du service national pour les ressortissants français, et au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.

II. – Localisation du poste offert

Le poste offert est à pourvoir à la Direction des services comptables de Voies navigables de France, Agence comptable secondaire de Lyon, Antenne de Nevers localisée sur le site Colbert à Nevers (58000).

Ce poste est rattaché à l'emploi de « Chargée / chargé du contrôle et de l'exécution de la dépense publique » (Code : FPFIP003) du domaine fonctionnel « Finances publiques » du répertoire des métiers de la fonction publique, consultable sur le site « Choisir le service public.gouv.fr » à la rubrique : [Découvrez le répertoire des métiers de la fonction publique | Choisir le service public](#).

III. – Dates d'ouverture et de clôture des inscriptions

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à ce recrutement sans concours sont respectivement fixées au mercredi 21 octobre 2026 à 09h00 (heure locale de Paris) au vendredi 20 novembre 2026 à 20h00 (heure locale de Paris).

IV. – Calendrier prévisionnel du recrutement sans concours

Les dates ci-dessous sont indiquées à titre prévisionnel :

- Date de sélection des candidat(e)s par la commission de sélection : à partir du 26 novembre 2026.
- Date de l'entretien oral de recrutement : à partir du 15 décembre 2026.
- Date de publication des résultats : à partir du 22 décembre 2026.

En cas de modification de ces dates, les candidats seront informés par le service organisateur.

V. – Aménagement d'épreuve

Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuve doivent fournir un certificat médical établi moins de six mois avant le déroulement de l'épreuve par un médecin agréé. Il précise la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements matériels ou de temps nécessaires pour passer l'épreuve dans des conditions compatibles avec leur situation.

En application des dispositions des articles R. 352-1 et suivants du code général de la fonction publique, les candidats, qui sollicitent un aménagement d'épreuve, téléversent le certificat médical d'aménagement dans leur espace candidat à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 20h00 (heure locale de Paris).

Les candidats qui s'inscrivent par la voie postale doivent également fournir un certificat médical établi par un médecin agréé.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture de département. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>

VI. – Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent par internet sur l'espace recrutement de Voies navigables de France à l'adresse suivante : <https://recrutement.vnf.fr/>

La procédure se déroule en une phase de pré-inscription et une phase de validation. Après avoir créé son compte, ou s'être connecté à son compte existant, la candidate ou le candidat saisit dans le formulaire d'inscription les informations et joint les pièces justificatives nécessaires à son inscription au recrutement sans concours. Les candidates et candidats pourront toutefois accéder à leur espace candidat pour consulter ou modifier les données de leur dossier ou joindre des pièces justificatives jusqu'à la date de clôture des inscriptions. A la date de clôture des inscriptions, la dernière manifestation de volonté de la candidate ou du candidat est considérée comme seule valable. Après la phase de validation, la candidate ou le candidat reçoit un courrier électronique lui confirmant que son inscription a été validée ou rejetée en cas de défaut d'éligibilité. L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire et déposer les pièces justificatives.

– Lors de leur inscription au recrutement sans concours, tous les candidats doivent **obligatoirement** fournir les pièces justificatives suivantes :

1° Une lettre de candidature signée.

2° Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

3° Une preuve de nationalité (copie recto/verso de l'une des pièces d'identité suivantes, en cours de validité et avec une photo récente : carte nationale d'identité ou passeport).

– Les candidats concernés doivent également fournir la pièce justificative suivante :

4° Une preuve de la position régulière au regard du code du service national ou de la situation militaire.

– Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuve doivent également fournir la pièce justificative suivante :

5° Le certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par la voie postale. Ils devront renvoyer leur demande d'inscription sur papier libre, signée et accompagnée des pièces justificatives, par voie postale et en recommandé simple au service organisateur en charge des inscriptions indiqué au point VII ci-dessous et au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Le défaut de réception de la demande d'inscription, accompagnée des pièces justificatives, n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. Il revient aux candidats de s'assurer de la bonne réception de leur demande d'inscription auprès du service organisateur chargé des inscriptions.

Aucune demande d'inscription postée hors délai ne sera prise en compte.

VII. – Service auquel doivent s'adresser les candidats

Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au service organisateur chargé des inscriptions, indiqué en annexe de l'arrêté du 12 octobre 2026 portant ouverture au titre de l'année 2026 à Voies navigables de France d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat.

VIII. – Consultation de l'arrêté d'ouverture et de postes

Il est possible de consulter sur le service public de la diffusion du droit « Légifrance » l'arrêté du 12 octobre 2026 portant ouverture au titre de l'année 2026 à Voies navigables de France d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat à l'adresse suivante : [Arrêté du 12 octobre 2026 portant ouverture au titre de l'année 2026 à Voies navigables de France d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat - Légifrance](#)